

ROYAUME DU MAROC



Maitre d'Ouvrage Délégué

AGENCE NATIONALE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N°01/2026/GSC

Le jeudi 12 mars 2026 à 10h, il sera procédé, dans la salle de réunion de l'Agence Nationale des Equipements Publics, sis à Hay Nahda II à Rabat, à l'ouverture des plis, en séance publique, relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix ayant pour objet :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GRAND STADE DE CASABLANCA – PROVINCE DE BENSLIMANE. LOT N°3 : COUVERTURE ET FACADE

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les CDs, contenant les plans et les pièces graphiques, sont mis gratuitement à la disposition des concurrents au Bureau du secrétariat de la direction des infrastructures sportives de l'Agence Nationale des Équipements Publics.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maitre d'ouvrage délégué est fixée à la somme de : **Trois Milliards Deux Cent Quatre Vingt Quatorze Millions Six Cent Trente Huit Mille Cinq Cent Soixante Quatorze Dirhams Toutes Taxes Comprises (3 294 638 574,00 DH TTC).**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quarante Cinq Millions de Dirhams (45 000 000,00 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique selon l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation, notamment la production, pour les entreprises installées au Maroc, d'une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Qualification	Classe minimale
L : Menuiserie, charpente	L8 : Charpente métallique	1

Ce certificat tient lieu du dossier technique.

Pour les entreprises non installées au Maroc, le dossier technique est composé des pièces prévues par l'article 5 du règlement de consultation.